

Toute l'année avec vous !



**LE 3 DECEMBRE 2008
 VOTEZ POUR VOUS
 VOTEZ CGT**

Hervé Ossant
 Secrétaire Général
 de l'Union Locale Cgt
 de Saint-Denis



Le 3 décembre 2008, 19 millions de salariés vont élire leurs conseillers prud'hommes. A Saint-Denis, vous êtes 57 517 salarié-e-s appelés à faire de même. Votre vote se fera dans un contexte de hausse du chômage et de la précarité et de régression sociale touchant tout le salariat. Rien que pour l'année 2008, la loi de "modernisation du marché du travail", la recodification du code du travail ou la loi sur le " temps de travail ", par exemple, montrent l'impérieuse nécessité d'aller voter. Ces régressions ne sont pas inéluctables. Ainsi les batailles sur le CNE et le CPE ont été victorieuses. Pour la première, le combat fut juridique à travers notamment des décisions de conseils de prud'hommes affirmant la non-conformité du CNE, confirmée par l'OIT (Organisation International du Travail) qui l'enterra définitivement en novembre 2007. La deuxième le fut par l'action collective qui enterra le CPE le 10 avril 2006.

Ainsi action collective et revendicative ou activité juridique sont les deux faces d'une même pièce d'un syndicalisme Cgt qui apportent des réponses concrètes et répondent aux besoins des salarié-e-s.

La juridiction prud'homale est dépositaire de vos droits législatifs et conventionnels acquis par la lutte. Sans elle, beaucoup de salariés seraient sans défense face à l'arbitraire patronal. Elle produit des jurisprudences importantes qui font évoluer le droit.

La Cgt est en pointe dans l'activité juridique. C'est un combat quotidien au service de tous les salarié-e-s. Chaque année, par ces décisions, cette juridiction permet d'obtenir des réparations notamment financières (des dizaines de milliards d'euros), de combattre les abus en tous genres comme, par exemple, le harcèlement, ou de combattre la précarité en faisant requalifier en CDI des emplois précaires.

Pour cela, la pugnacité et l'expertise des conseillers prud'homaux salarié-e-s sont importantes pour faire respecter et évoluer vos droits au quotidien. Ainsi les conseillers prud'homaux Cgt ont des formations juridiques régulières. La qualité des jugements prud'ho-

maux est reconnue en étant confirmés à 80 % par les Cours d'appel.

Avec la fermeture de 63 conseils de Prud'hommes, le patronat aimerait bien en finir avec cette justice proche et efficace des salariés. C'est pourquoi le vote du 3 décembre doit encourager les salariés à montrer leur attachement à la justice Prud'homale en votant massivement. C'est aussi l'occasion d'être à l'offensive en exigeant la création d'un deuxième conseil de prud'hommes en Seine-Saint-Denis comme le réclame la Cgt 93.

La Cgt a l'ambition à travers vos suffrages d'être cette force dont les salariés ont besoin à leurs côtés. Elle sera résolument là pour faire valoir vos droits et continuera à valoriser cette institution originale.

Le 3 décembre 2008 est un moment d'expression démocratique qui doit être un point d'appui pour plus de justice sociale et construire l'avenir de chacune et de chacun.



De sérieuses raisons pour voter



Didier Storne
Cadre chez Générali
Conseiller prud'homal sortant

Les conseils de Prud'hommes sont nés il y a maintenant deux cent ans à Lyon. Certes leurs missions et leur forme ont beaucoup évolué depuis. Il est tout aussi remarquable que cet échelon de juridiction n'existe qu'en France.

D'aucuns vous diront donc qu'aujourd'hui ce "gadget" est dépassé, vétuste et inutile, voire même un obstacle à la construction européenne... Des propos similaires devaient probablement être tenus en 1789 lorsque la France inventa les droits de l'homme et les bases législatives de toutes les démocraties contemporaines.

Depuis toujours, vos élus CGT, hommes et femmes, employés ou cadres sont quotidiennement sur la brèche pour que cette liberté vous soit maintenue, que votre dignité soit respectée, que votre travail soit reconnu à sa juste valeur face à un capitalisme multinational toujours plus avidé de profits. N'avez-vous pas vous-mêmes, ou parmi vos proches, au moins une personne qui a été victime de cette course au seul profit du plus petit nombre.

Le 3 décembre prochain, vous aurez la possibilité de choisir vos juges prud'homaux, c'est-à-dire ceux qui, au nom de la loi, seront les seuls, pendant les 5 prochaines années, à pouvoir vous rendre, en cas de licenciement économique, délocalisation ou même faute imaginaire, votre honneur bafoué.

Pour rendre la justice, vos candidats CGT ont besoin de vous !

Soyez donc par vos votes massifs à la hauteur de l'engagement qu'ils ont pris pour préserver vos droits et votre honneur de travailleur.



André Mauve
Employé chez Leroy Merlin

Les salariés en conflit avec leurs employeurs ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls et isolés et que des conseillers prud'homaux sont à leurs côtés face aux abus et aux divers manquements d'employeurs sans scrupule.

C'est pourquoi je me présente comme candidat à cette élection du 3 décembre, afin de contribuer à ce qu'un grand nombre de salariés retrouvent leur dignité face au pouvoir capitaliste qui, sans état d'âme, procède à des licenciements bien souvent abusifs. Alors, si nous voulons rétablir la justice sociale et soutenir les revendications des salariés il faut que la CGT soit présente en masse pour faire valoir vos DROITS.



Annie Beaucamps
Technicienne chez Panasonic

Je désire défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs, j'ai soif de justice et j'ai envie de me rendre utile, en prenant ma part d'expression dans la vie sociale.

J'ai des valeurs morales et des convictions.

J'aspire à rejoindre des camarades pour qui il est important d'agir. Je pense que pouvoir accéder à un jugement impartial quand on en a besoin est un droit fondamental. Je suis en phase avec l'évolution du droit et du monde du travail car je connais la profession dans laquelle je siégerai.

L'action prud'homale est le prolongement du combat syndical pour le respect des acquis sociaux gagnés par les salariés depuis des décennies. Les prud'hommes restent le plus ancien et le dernier rempart contre les injustices sociales.



Agnès Thiriet
Cadre chez EDF

Je travaille à EDF depuis 22 ans. Les profonds bouleversements qu'EDF connaît ces dernières années ont considérablement dégradé les conditions de travail et m'ont conduit à m'impliquer de plus en plus dans le syndicat CGT. Plus les années passent, plus j'assiste au peu de cas que les Dirigeants font de la valeur du travail, du respect des êtres humains au profit d'actionnaires d'une entreprise qu'ils ne connaissent même pas.

J'ai choisi le syndicat CGT pour ses valeurs de justice et de solidarité, pour sa lutte contre les exclusions et la discrimination de toutes sortes. Pour moi, c'est le syndicat qui défend le mieux les salariés, tous les salariés face au pouvoir "divin" des employeurs. Les injustices m'ont toujours révolté.

C'est toujours dans l'esprit de cet engagement sincère de défendre des valeurs auxquelles je suis très fortement attachée que je m'engage aujourd'hui à faire respecter les droits des salariés, de tous les salariés, en étant candidate aux élections prud'homales du 3 décembre 2008.

L'implication bénévole, la disponibilité de ses adhérents et leur présence sur tous les fronts sont la base de leur engagement. Par votre vote CGT vous vous donnez les moyens de pouvoir vous défendre vite et bien.



Pulchérie Kémayou
Employée à l'AFNOR

Représenter les salariés au sein de l'entreprise c'est important. Je peux le dire car je suis déléguée du personnel CGT. Mais par ces élections je m'engage à continuer au-delà de l'entreprise à défendre tout salarié dont les droits peuvent être bafoués.

Je me mets au service des autres mais avec un retour d'expérience profitable aux salariés de l'entreprise.

Voter CGT, c'est voter juste et efficace, c'est faire valoir ses droits !



Nos Candidat-e-s aux couleurs du salariat de Saint-Denis

Section Commerce :

Annie Beaucamps, **Panasonic**
Jean-Pierre Portale, **Sécap**
André Mauve, **Leroy Merlin**
Claude Salvatore, **Générali**
Hassen Hemmouch, **Ratp**
Brigitte Baris, **Macif**
Philippe Bérault, **Véolia**
Antoine Bassano, **Carrefour**
Jean-Yves Kermen, **Société Générale**
Sonia Chabasse, **Siemens**

Section Encadrement :

Didier Storne, **Générali**
Alice Arambourou, **RSI**
Didier Bénard, **Panasonic**
Pascal Lacroix, **GDF**
Jean-Louis Letzelter, **Ingénierie SNCF**
Amado Honores, **Opac**
Mahmoud Sid-Hamed, **Nextiraone**
Agnès Thiriet, **EDF**

Section Activités Diverses :

Pulchérie Kémayou, **AFNOR**
Rodolphe Hupin, **Védiorbis**
Moïse Paul, **ANRH**
Solange Bayoulha Ellah, **Sadka**
Guy Rivoallan, **PPV**
Aberkane Boukhalfa, **Manpower**
Martial Gronnier, **Maydaysécurité**

Section Industrie :

Christian Merveilleux, **Spie**
Sébastien Vimeux, **Siemens Audiologie**
Dominique Rémurier, **Cipp**

Section Agriculture :

Ouassila Bechna, **Truffaut**



Qu'est-ce que c'est qu'un Conseiller du salarié ?

L'Union Locale Cgt de Saint-Denis accueille du Lundi au vendredi dizaines de salariés par jour syndiqués ou non. Par ailleurs, pendant le mandat écoulé se sont

2884

personnes qui sont passées dans notre permanence juridique.

Il a pour mission d'assister un salarié convoqué à un entretien préalable à un licenciement dans les établissements dépourvus de délégué du personnel. Il et elle sont désignés par les préfets, sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives. Leur liste est affichée notamment dans chaque mairie. Les conseillers proposés par la Cgt vous aideront à organiser votre défense face à l'employeur et pour un recours si le licenciement devenait effectif. Ils pourront aussi vous informer et vous conseiller si vous restez dans l'entreprise.

Nos conseillers du salarié tiennent des permanences juridiques dans nos Unions Locales.

Témoignage de Florancio Dias, Conseiller du salarié à l'Union Locale de Saint-Denis :

Parlez-nous des salariés qui viennent vous voir ?

Tous les salariés, quelles que soient leurs catégories socioprofessionnelles, viennent nous consulter. Ils ont choisi spontanément l'organisation CGT car ils lui accordent plus de confiance : ils ne sont pas pour autant syndiqués. C'est généralement la 1^{re} fois que les salariés, pour cause de difficultés professionnelles, rencontrent la CGT. La qualité de l'accueil est très importante pour un premier contact.

Quel(s) type(s) de problèmes rencontrent-ils généralement ?

Les problèmes rencontrés touchent fréquemment le contrat de travail, allant du non respect du code du travail aux conventions collectives. Les contentieux sont souvent des problèmes de salaires et d'indemnités non réglés pouvant entraîner les salariés et leur famille dans la précarité.

Quelles aides pouvez-vous fournir ?

Elles sont diverses : nous répondons aux questions que les gens se posent sur leurs droits ; nous les informons. Nous collaborons à la rédaction de courriers destinés aux employeurs et nous pouvons intervenir dans la constitution des dossiers en vue d'une saisie du conseil des Prud'hommes. Nous aidons les salariés à défendre leurs droits en général.



Loi sur le temps de travail

On a vu combien la mobilisation victorieuse contre le CPE d'abord, puis les premiers jugements de prud'hommes contre le Contrat Nouvelle Embauche confirmés en appel, puis en cassation, et enfin l'avis de l'Organisation Internationale du Travail, avaient conduit inexorablement à l'abandon du CNE par les entreprises, puis à son abrogation. Clairement, il faut créer de l'insécurité juridique en même temps qu'un rapport des forces si l'on veut faire reculer les prétentions patronales.

C'est en ce sens que la CGT entend maintenant

combattre par tous les moyens, y compris juridiques, la loi qui porte réforme du temps de travail adoptée cet été. Nous ne laisserons pas toucher aux 35 heures.

D'ores et déjà la CGT a saisi le Conseil de l'Europe d'une plainte contre le gouvernement français pour violation de la Charte sociale européenne révisée, à propos du volet temps de travail de la loi du 20 août 2008 (durée du travail excessive, rémunération insuffisante, atteinte à la santé, etc.).

La Cgt, c'est utile à tous !

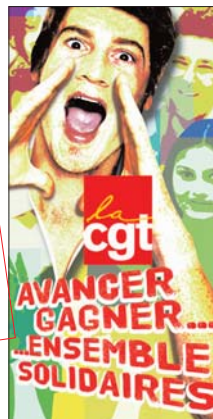


Pascal Lacroix, Ingénieur
Responsable du collectif
Ugict de Saint-Denis

L'UGICT Cgt, l'encadrement autrement

L'UGICT Cgt organise les salariés **ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise** en vue d'assurer avec eux la défense de leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs.

"Professionnellement engagés, nous voulons avoir les moyens d'assumer cette responsabilité, y compris dans sa dimension sociale. Pour un cadre, le syndicalisme est aussi un bon moyen de s'intéresser à la marche de son entreprise, de peser sur ses évolutions. Proposer des alternatives, c'est ça aussi le syndicalisme CGT. Car le syndicalisme doit, tout à la fois, savoir revendiquer, contester quand il y a nécessité, proposer, agir et négocier. En partant de notre vécu de cadre au sein de notre entreprise, le syndicalisme développé par l'Ugict-Cgt est aussi un moyen, au-delà des aspirations de chaque catégorie de salariés, de faire converger les intérêts de tous les salariés, quel que soit leur secteur professionnel. Avec raison, nous nous sentons très majoritairement plus proches des autres salariés que des directions de nos entreprises".



VOTE PAR CORRESPONDANCE



Nouveau : tout le monde peut voter ainsi entre le 19 novembre et le 3 décembre. Il suffit :

- De placer votre bulletin de vote dans l'enveloppe électorale ;
- De signer votre carte d'électeur ;

D'inscrire sur l'enveloppe T les informations que vous trouverez sur votre carte d'électeur (collège "salariés", section de vote, numéro d'électeur, numéro et adresse du bureau de vote) ;

De placer dans l'enveloppe T votre enveloppe de vote et **votre carte d'électeur signée.**

VOTE PHYSIQUE : L'article L 1441-34 du code du travail rappelle que le vote a lieu pendant le temps de travail, il est donc rémunéré comme tel.

Attention : Quand vous vous rendez dans votre bureau de vote, **n'oubliez pas votre carte d'identité.**

Pour tous renseignements complémentaires voir nos coordonnées au verso.



11 janvier 2008, la Cgt a été la seule organisation syndicale à ne pas signer l'accord sur la "modernisation du travail" qui remet en cause des principes de base du droit du travail, comme les règles de licenciements ou les pouvoirs du juge pour rétablir dans leurs droits les salariés victimes de la délinquance patronale. Cet accord :

- Rallonge la période d'essai pour tous !
- Introduit la "séparabilité à l'amiable" !
- Inflige aux cadres et aux ingénieurs un CDD à "objet prédéfini" de 18 à 36 mois, qui peut-être rompu de manière unilatérale par l'employeur sans donner une cause réelle et sérieuse !**
- Rend impossible de réclamer au bout de 6 mois des salaires, primes ou heures supplémentaires à partir de la date de reçu pour solde de tout compte. Ce délai était de 5 ans !

